

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 13 décembre 2023

**N° 2023 – 70**

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 14

Présents : 8

Votants : 14

Date de convocation

Le 7/12/2023

Date d'affichage

Le 7/12/2023

**Objet de la délibération 2023-70 :**

**Autorisation de demande de subventions pour le diagnostic des panneaux solaires**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

**15 DEC. 2023**

Et publication ou notification du

**15 DEC. 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le 13 décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Présents : Messieurs BERAUD Jean-Yves, BARRET Denis, BOYER Joseph, MAZOYER Gérard, Mesdames CHACORNAC Emmanuelle, DELMAS Marie-Claude, FOURNET-FAYARD Marjolaine, GIRAUD Corinne.

Excusés : Monsieur COSME Vincent qui a donné procuration à Monsieur BERAUD Jean-Yves, Madame FELGINES Florence qui a donné procuration à Madame CHACORNAC Emmanuelle, Monsieur GUILHOT Stéphane qui a donné procuration à Madame FOURNET-FAYARD Marjolaine, Monsieur JACQUES Cyrille qui a donné procuration à Madame GIRAUD Corinne, Madame JAMMES Sandrine qui a donné procuration BARRET Denis, Madame DURAND Claudine qui a donné procuration à Monsieur MAZOYER Gérard.

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS

Monsieur BARRET Denis a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que par la délibération 2023-62 du 24 novembre ils l'autorisaient à contracter avec le cabinet ROCHARD pour l'étude structure concernant l'installation de panneaux solaires à la salle socioculturelle et validaient la possibilité de poursuivre la recherche d'un fournisseur si l'étude structure le permet.

Il demande aujourd'hui de l'autoriser à solliciter des subventions concernant cette étude structure et tout diagnostic.

Le conseil municipal, après délibération, autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions concernant ce projet.

|                     |           |
|---------------------|-----------|
| <b>Pour :</b>       | <b>14</b> |
| <b>Contre :</b>     | <b>0</b>  |
| <b>Abstention :</b> | <b>0</b>  |

Fait et délibéré, le 13 décembre 2023,  
Au registre sont les signatures pour copie conforme

Le Maire,



BERAUD Jean-Yves

**AR Prefecture**

043-214302333-20231213-2023\_70-DE  
Reçu le 15/12/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**AR Prefecture**

043-214302333-20231213-2023\_70-DE  
Reçu le 15/12/2023